

4
 Au Procureur poursuivant une commission rogatoire conformément à la XV. règle.....12s. 6d.
 Au Procureur de la partie adverse qui se joint à la dite commission suivant la même règle.....10s.

Allouance par lieue pour l'allée et venue.....1s. 6d. Commis-
saires.
 Pour transport en sus, s'il a lieu....3s. 4d.
 Pour rédaction de chaque déposition en chef 2s, et des transquisitions 1s.3s.
 Pour le retour, certificat et transmission de la commission rogatoire à la Cour.....3s. 4d.

N. B.—Ces Honoraires seront payables par la partie qui aura levé la commission, sauf l'événement du procès.

Pour l'entrée de chaque ordre, subpœna et opposition.....1s. Huissier
Audien-
cier.
 Pour le retour de chaque commission rogatoire.....1s. 3

Pour l'entrée de chaque subpœna original.....3d. Tipstaf.

4
 s. 8d.
 10s.
 2s. 6d.
 20s.
 5s.
 6s. 8d.
 6
 6
 1s. 6